
Journal of Science and Knowledge Horizons

ISSN 2800-1273-EISSN 2830-8379

Le takfir et le takfirisme**Les origines et les conséquences.****Takfir and takfirism****The origins and consequences.**

Brahim Charafi

L'Institut Européen des Sciences Humaines à Paris (FRANCE),

brahimcharafi@gmail.com <https://orcid.org/0009-0004-5701-7492>

Date d'envoi: 08/ 03 / 2024

date d'acceptation: 01 / 05 /2024

Date de publication: 30/06 /2024

Résumé:

The article explores the historical roots of Takfirism, a radical movement in contemporary Islam and its evolution through the decades. It examines the ideological foundations of takfirism, highlighting its rigid interpretation of religion and its use of takfir (excommunication) to justify violence against Muslims considered heretics. The analysis also covers the expansion of takfirism, from its beginnings in the jihadist movements of the 1970 and 1980 to its current influence on global terrorist groups like Al-Qaeda and Daesh. Finally,

the article explores contemporary challenges posed by takfirism, including its spread via social media and its ability to attract radicalized young followers. By understanding the origins and developments of this phenomenon, it becomes possible to develop effective strategies to counter its spread and promote a more moderate and tolerant religious discourse.

Mots clés: Takfirism; Radical Islam ; Origins; Developments; Jihadism, Ideology; Excommunication; Radicalization ; Terrorism; Al-Qaeda; Daesh, History; Religious interpretation; Kharijism; tolerance.

*** Brahim Charafi**

Introduction

Les attentats terroristes, en France et ailleurs, ont fait émerger un débat autour de la présence de l'islam et des musulmans en France. Ces débats ont laissé place à une disputatio autour des concepts mobilisés soit par les auteurs de ces attentats soit par les spécialistes des questions de la sécurité. Parmi ces concepts on lit : le jihad, les mécréants, l'apostasie, la charia, le terrorisme, les dhimmis, la taqiya, la salfiya, l'islamisme, l'islam politique etc. Autant de notions qui attirent l'attention à prime abord et en même temps méritent une étude approfondie pour comprendre les nuances des concepts.

Notre travail porte sur la notion du « takfirisme ». En effet, France depuis 1995 si des types comme , Khaled Kelkal, Mohamed Merah, frères Kouachi, Sid Ahmed Ghlam, Yassin Salhi, Abaoud, Larossi Abballa, Radouane Lakdim [...] Abdouallakh Anzorov et Jamel Gorchene ont commis des meurtres et des actes du terrorisme c'est parce qu'ils ont fait usage de ce terme de takfir.

La notion de Takfir demeure pour toujours un des sujets qui a fait couler beaucoup de sang avant de faire beaucoup d'encre. Les musulmans ont eu très tôt, à la genèse de l'islam, à affronter, dès lors, une des thématiques les plus importantes. C'est cette question qui est avant tout dogmatique. Al-Kufr ou Al-Takfir, ce terme que l'on peut traduire par « l'excommunication ».

Ce principe qui aura pris par la force des choses l'allure d'un phénomène qui traverse le temps et l'espace musulmans. Un phénomène social qui est non seulement propre aux temps modernes mais propre aux premiers temps de l'islam car il a toujours existé. Face à son intérêt et ce depuis plusieurs chercheurs se sont penchés sur la question pour en donner le sens mais aussi pour en déterminer les origines, les contours, les conséquences et l'évolution.

Sous entendu, cette notion de Takfir n'est pas propre à l'islam uniquement mais c'est un principe que l'on retrouve dans toutes les religions dites monothéistes. C'est très fréquent dans le judaïsme¹ et dans le christianisme . L'église Catholique nous donne une définition de l'excommunication : du latin ex, hors de, et de communio, communion. « Peine qui exclut le chrétien de la communauté chrétienne et de la communauté ecclésiale. C'est la plus haute sanction prononcée par l'autorité ecclésiastique de l'Église catholique à la suite d'un acte très grave" . Dans le judaïsme on distingue entre deux phases dans ce processus

d'excommunication. En effet, L'exclusion, nidouy, est a priori prononcée pour trente jours. S'il ne fait pas repentance, on prolonge de trente jours. S'il ne réagit toujours pas on prononce le herem. Ce dernier L'excommunication herem est plus grave. Elle interdit de surcroît tout commerce, toute transaction, l'employer ou être employé par lui, étudier avec lui ou lui enseigner, et on limite toute relation de sorte à ne lui laisser que la possibilité minimale de subvenir à ses besoins vitaux (kedéparnassato) .

Exclure, ou bannir, un membre ou quelqu'un d'un groupe ou d'une communauté ou d'une formation ou d'un ordre est un procédé humain et demeurera ainsi. Néanmoins, ce sont les conséquences d'une sentence d'anathème qui sont sujet à discussion. Cela, malheureusement, est également valable pour les religions que pour d'autres organisations.

Notre sujet porte sur Al-Takfir, qui veut dire excommunication, à la fois dans la pensée musulmane mais avant tout dans la théologie musulmane à partir des textes fondateurs de l'islam.

Avant d'aborder le vif de notre sujet, il est nécessaire de préciser le motif du choix de celui-ci. Par après, nous allons présenter successivement l'intérêt personnel de ce sujet ainsi que l'intérêt scientifique.

Le choix du sujet traité dans ce travail a été motivé par le fait que la notion de Al-Takfir continue, pour toujours, d'occuper l'espace public et à déterminer une certaine frontière malsaine entre les individus. Elle participe à décrété des lignes Maginot entre les membres d'une même nation.

Par conséquent, une notion pareille œuvrant dans le domaine social et en Europe ou ailleurs doit être étudiée pour en aiguïser les contours et en restreindre les mauvaises compréhensions et en donner les bons usages.

C'est pour moi un plaisir scientifique de traiter un sujet en relation avec le domaine de l'islamologie. Tout travail de recherches sur de tels sujets contribuera sans doute à améliorer mon expérience. A partir de ce sujet j'ai eu une occasion propice d'approfondir l'étude d'une notion et la pratique de celle-ci en islam.

Etant donné que ce travail est un travail de recherche orienté, plutôt, dans le domaine de l'islamologie, il constitue un document qui met en évidence des données réelles, qualitatives et

vérifiables, en référence avec les sources scripturaires de l'islam. Ce travail pouvant servir à d'autres recherches ultérieures. Il permettra, le cas échéant, de compléter les écrits en existant en dépit de leur rareté et des fois de leurs approximations.

Plusieurs questions méritent d'être posées en traitant la notion de Takfir. D'abord, Quelles sont les origines de ce concept ? Est-ce qu'il y a des règles et des conditions à cette qualification ou non? Ensuite, quelles sont les conditions de sa mise en application ? Enfin, ses évolutions et ses conséquences ?

Pour tenter d'apporter une série de réponses et ces questions il convient d'interroger la notion selon cet ordre : Étymologie de Takfir « I », L'histoire du Takfirisme « II » les Fondements de Takfir « III », Les juristes musulmans et le Takfir « IV » et le Takfirisme contemporain « V ».

I. Etymologie et définition terminologique

A. Etymologie

Les mots arabes : al-Kafer , al-kufr, al-Takfir aussi bien que les verbes kafara, yakfuru, yakfouuna etc sont tous institués autour des trois lettres suivantes : K, F, R En langue arabe la matière de ces trois lettres renvoi au sens de la dissimulation. Le sens de cacher, couvrir etc.

Le mot kaffāra qui veut dire « pénitence » ou « expiation » est employé dans le domaine de la jurisprudence musulmane « al-fiqh » pour désigner une sorte de réparation que le fidèle opère pour compenser un manquement religieux « ne pas accomplir le jeûne obligatoire par exemple » ou lorsqu'un serment n'aurait pas été respecté.

B. Définition

Selon les dictionnaires arabes tous les mots dérivés de la racine K, F, R restent polysémique et le sens précis ne peut se déterminer que dans le sens de la phrase ou dans le sens voulu par l'orateur. Ainsi Ibn Fares, Al-razi, al-fayrouz Abadi, Ibn Manzûr, dans son livre, Lisân al-'arab ont élaboré une classification du sens du mot selon sa vocalisation et selon l'orientation générale de la phrase :

Al-Takfir : vient de al-kufr qui est un antonyme de la Foi.

Al-Kafr designe un endroit lointain d'où l'appellation de la ville égyptienne « kafr Al-cheikh »

Kafara : est un verbe qui désigne le non reconnaissance des bienfaits et aussi bien que l'ingratitude à l'égard que Dieu a donné par générosité aux gens. On dit très souvent, dans une phrase de reproche, « Kafara bi ni'ami Allahi » : il a renié les bienfaits divins sur lui. C'est à dire que la personne n'apprécie pas les choses à leurs valeurs. Ici, C'est l'antonyme de l'ingratitude.

Al-kafer : renvoie à la nuit et à son obscurité. L'absence de la lumière pendant la nuit se qualifie comme étant « al-Kafer ». Il renvoie également aux paysans agriculteurs qui travaillent la terre. Autrement dit, par le geste de planter une graine, une racine, un rosier, un arbre...Mettre en terre un plant est de l'activité et la spécialité d'un Kafer « agriculteur » .

Au delà du sens littéraire du terme « al-Takfir » aussi bien que ses dérivés il est important de rappeler son sens figuré.

Selon al-Ragheb al-Asfahani, al-kufr c'est abjurer l'unicité divinité, ou abjurer la législation islamique ou abjurer la prophétie.

Ce pendant, al-Takfir c'est déclarer qu'un musulman a quitté l'islam. En réalité c'est une sentence légale appartenant exclusivement à Dieu. C'est droit divin absolument du ressort de

Dieu car c'est à lui que l'on refuse obéissance dans ce sens législatif de « al-Takfir » qui veut l'excommunication. Autrement dit, il est réservé à Dieu de excommunier quiconque nie ce qui est de l'ordre de l'impératif. Le commun des musulmans sont appelés de s'éloigner de cette sentences car c'est encourir un danger éminent de s'aventurer dans un tel processus complexe et compliqué .

Il est fondamentale de distinguer entre le Takfir et al-Kufr. Al-Takfir, est une sentence qui a des conséquences non seulement sur celui qu'on excommunie mais

au même titre que sur celui qui ose prononcer ou dire l'excommunication. Ce faire, c'est se substituer à Dieu dans ses « Pouvoirs discrétionnaires » pour la simple raison que ce jugement est relatif à une croyance cachée dont l'accès et la connaissance ne relèvent que de l'Unique Science de Dieu. C'est une posture introspective qui demeure intériorisée. C'est une question des intentions et de l'intime conviction individuelle. Par ailleurs, Al-kufr, est un terme polysémique et protéiforme qui se précise selon le sens de la phrase et l'orientation générale du texte. Néanmoins, dans le sens de

ce travail, Al-Kufr, est la négation de la foi en quelques choses. Tous les individus qui croient en une idéologie et la défendent sont naturellement croyants dans leurs idées et non-croyants vis-à-vis des idées des autres qui leurs sont opposées ou contradictoires.

II. Histoire et origines du Takfir

A. la notion al-Kufr dans les sources de l'islam

Le Coran est la première source de la législation islamique, contient un certain nombre de prescriptions qui dictent l'ensemble des comportements à adopter par les musulmans. C'est un livre qui a une force absolue pour tous les croyants, qui a produit des normes morales d'une part et exhorte à penser les méthodes de déduction du système de réflexion juridique d'autre part. Par conséquent, ce qui constitue l'élaboration des règles « juridiques » c'est le fameux fiqh « jurisprudence ». La charî'a, elle, définit les normes, souvent morales, suivant lesquelles le faqîh « le juriste » met en œuvre des dispositions qu'il juge conformes à la religion. La charî'a accompagne le juriste, faqih, dans son exercice d'extractions, al-istinbat, des jugements à partir des sources textuelles primaires, le coran et la sunna et à partir des sources secondaires, le consensus, le raisonnement par analogie, les coutumes et les us etc.

Cette approche préliminaire est importante pour situer d'emblée notre sujet et permettre son imbrication objective afin de ne pas traiter le sujet de « al-Takfir » en dehors de son champ naturel. En effet, al-Takfir est de l'ordre de charî'a et non pas de l'ordre de al-fiqh, la jurisprudence.

La charî'a c'est ne pas voler, ne pas tuer, ne pas corrompre, ne pas commettre d'injustice, ne pas mentir, ne pas déshonorer ses engagements, ne pas détruire la nature... C'est être solidaire, c'est être tendre, c'est être de haute moralité, c'est être bienfaiteur, c'est respecter ses voisins, c'est être irréprochable avec ses parents, c'est être tendre et excellent avec les non-musulmans, c'est être juste dans son rapport même avec ses ennemis... Ces principes sont des injonctions qui ont un caractère impératif et normatif sur les musulmans au même titre que les actes d'adorations comme prière, le jeûne, le pèlerinage, la zakat... A fortiori, ces actes d'adorations n'ont aucune valeurs près de Dieu si les normes, précitées, dictées par la charî'a n'ont pas été observées.

Le fiqh C'est la science fondée sur les méthodes de déduction des statuts légaux, al-hukm alchar'i, à partir des sources islamiques « Coran, Sunna ». L'effort d'interprétation et d'un faqih à partir de ces sources s'appelle al-ijtihad.

En revanche, un faqih ne peut aucunement se positionner pour délivrer un jugement légal au sujet d'un individu pour l'excommunier. La sphère de l'excommunication relève d'un environnement épineux qui nécessite de s'en éloigner et impose une forte rigueur même vis-à-vis de ce lui ou celle qui prononce un mot ou un propos qui pourrait justifier la qualification de « al-kufr » : à titre d'exemple insulter les symboles de l'islam, injurier un prophète, insulter Dieu etc.

Dans le Coran le mot Kafaa est cité 343 fois, le mot Kafer est cité 136 fois, le mot Kuffâr est cité 30 fois. En tout, le Coran cite 509 fois le mot kufr avec tous ses dérivés. Rappelant que le Coran contient 6236 versets (ayat). Le nombre de mot est 77878. Le Coran précise qu'il y a eu et aura pour toujours des gens qui vont nier non seulement l'islam et ses fondements tangibles mais aussi toutes les religions. Cette négation peut prendre la forme d'une décision sciemment réfléchie par la personne « l'apostasie », al-ridâ , ou une forme de parole (insulter Dieu, mépriser les prophètes...) ou une forme de pratique (pratiquer la sorcellerie, vénérer une autre divinité...). Mais, le kufr peut se manifester tout simplement chez les gens qui n'ont pas été issu ni d'une famille ni d'un milieu musulman et par la suite il ne croit pas en islam : c'est un non-croyant, mécréant. En somme, le kufr c'est une description du comportement d'un individu et ça n'est pas une sentence.

L'islam en rapport avec ce domaine de la Foi et de sa négation distingue trois typologies de personnes, et c'est ce qu'on lit dans le Coran. D'abord, le croyant « moumin ». Ensuite, le noncroyant « kafer ». Enfin, hypocrite « mounafiq ». Le pire des trois est d'être hypocrite extérioriser la foi et intérioriser l'hostilité à la religion et travailler pour lui nuire secrètement.

La croyance et la foi en islam se fait par simple attestation de la foi attestation par la parole conjuguée par une conviction profonde.

Cette prononciation si l'intéressé agit soit en négation des piliers de la foi. Soit, par la parole sans équivoque. Soit par une action sans équivoque .

L'islam interdit catégoriquement de s'approcher de ce domaine de Takfir car cela a des conséquences sur l'individu et sur la collectivité. Cette expression peut mettre en danger la vie des gens et peut faire couler du sang. En effet, cette qualification a été malheureusement utilisée à des fins idéologiques, et, ce dès les premiers temps de l'islam.

B. Les origines de Takfir

Comme tous les percepts de la religion musulmane, le Takfir eut son moment de « gloire » de genèse et d'agitation. Tout commence lors d'une guerre civile fratricide suite à l'assassinat du quatrième calife Ali Ibn Taleb . En effet, Ce dernier a été assassiné, par un Takfiri, suite à l'application de la sentence liée aux conséquences de Takfir prononcée par la mouvance Kharijite.

Contrairement à ce que l'on peut lire dans différents travaux réalisés par un certains nombre d'intervenants en France, ou ailleurs, le Takfirisme n'est pas né

avec les livres et les théories développées par la fameuse figure égyptienne de Sayyid Qutb . C'est erroné de lier ce phénomène aux seules idées de S.Qutb. A plus forte raison qu'il a plutôt parlé d'un concept qui s'appelle : l'ignorance de XXème Siècle « Jahiliyat al-Qarn al-'Ichrin » et c'est ce qui va devenir son slogan universalisé et très usité dans la littérature de certains mouvements politiques de référence « islamique ». Cette « ignorance » est, selon lui, comparable à celle que Muhammad a eu à combattre tout au long de sa période de prophétie. Le Takfrisme chez Qutb est une étape qui doit venir après celle de l'effort fourni pour combattre la Jahiliya. Il compare l'ignorance des arabes et des musulmans du vingtième siècle à celle de septième siècle. Succinctement voici les idées de S.Qutb :

- L'islam est en crise. Les pays de et les gens qui se réclament de l'islam n'en comprennent en réalité pas grand-chose, ils ne sont pas de vrais musulmans.

- Un État qui gouverne selon les lois humaines ou qui abolit les lois tirés du Coran pour les remplacer par des lois positives est un État tyrannique « taghout » qui renvoie aussi bien à « tyran » qu'à « idole », ce qui fait de cet Etat et ce gouverneur un mécréant.

- L'islam possède une solution complète et parfaite à tous les problèmes, politiques, économiques, sociaux... - Etc.

Toutefois, il faut voyager dans le temps pour découvrir les origines du Takfirisme, de ses dangereuses conséquences et ses mises en application à des fins non louables.

L'islam a sacralisé la vie d'autrui et considère sa préservation une obligation pour tous les individus. Préserver sa vie et celle des autres demeure une des finalités de toute la législation musulmane. Le juriste faqih Al 'Izz Ibn 'Abd_Assalâm (mort en 1262) dans son livre « kawâ'id al ahkâm fî masâlih al anâm » ou l'Imam As-Shâtibi (mort en 1388 0 Grenade) dans son livre « al mouwâfaqât fî oussouli ashari'a » précisent que la finalité suprême de la législation musulmane, à travers toutes ses prescriptions ou ses proscriptions, se résume par la règle suivante : Apporter le bien et le bien-être (Al Maslaha) et empêcher le mal et tout ce qui est malsain (Al Mafsada). C'est pourquoi, ils ont édicté la règle de préservation des cinq principes fondamentaux qui consiste en la sauvegarde de la religion (ad-dîn), de la vie (al hayât), de la raison (al 'aql), de la progéniture (an nasl) et de la propriété/biens (al mâl). Certains ulémas rajoutent même un sixième principe fondamental : la préservation de l'honneur (al 'ird).

Ce principe de la préservation de la vie n'a pas toujours été respecté par les musulmans eux même. Le tort est chez les musulmans et non pas dans les textes qui sont clairs a cet égard.

L'Islam interdit de porter atteinte à la vie humaine et interdit de terroriser les vies des innocents.

Le Takfirisme est un fléau enraciné dans l'histoire arabo-musulmane. C'est un phénomène qui a commencé du vivant du prophète à l'encontre des polythéistes

et hypocrites. Par la suite, il a été énoncé pour désigner le groupe de tribus qui a manifesté le refus de s'acquiescer de l'aumône légale à pendant le califat de Abu Bakr (premier calife qui a succédé au prophète). Ce Takfirisme a été déclaré par les hautes autorités de l'Etat et non pas l'apanage des individus ou

des groupes qui se font justice eux même. Jusqu'ici là, Ce fut une décision émanant d'une autorité politique.

Le Takfirisme continue à traverser le corps social jusqu'à prendre une forme ultra-violente non étatique par la secte des kharijites. Cette mouvance a pratiqué le Takfirisme comme arme politique avec une référence interprétative du Coran et non pas comme un élément jurisprudentiel ou juridique ou scolastique. Les kharijites ont brandi le Takfirisme qui évoluera dans le temps pour devenir une remise en cause la légitimité du pouvoir politique. Par conséquent, le Takfirisme est avant tout un schisme qui se voulait l'opposition au califat. Dès le début, les kharijites se caractérisent donc par une intransigeance et un rigorisme extrêmes vis-à-vis du politique.

Qui sont-ils les kharijites ? : Ali Ibn Abi Taleb, cousin et gendre de Muhammad, devient calife à la suite de l'assassinat d'Uthman (3ème calife). Cependant, sa nomination se voit rapidement contestée, notamment par Muawiya (le gouverneur de Damas). Se déclencha alors, entre les deux clans, une bataille appelée Siffin en 657 (avec des milliers de morts). Suite à cette bataille sanglante une instance d'arbitrage, al-tahkim, est alors constituée et la décision d'un cessez le feu a été trouvée. Cet événement fera naître les chiites, c'est-à-dire « les partisans » d'Ali.

Néanmoins, tous les partisans d'Ali, du premier temps, n'admettaient pas que leur dirigeant s'en soit remis à une décision arbitrale. Pour ce petit groupe, Ali est le calife légitime et doit continuer sa lutte contre Muawiya illégitime. Ce groupe pro-Ali a recouru au Coran pour critiquer la décision de leur chef et donner une totale légitimité à leur position. Il se base sur le verset suivant « Si deux partis de croyants se combattent rétablissez la paix entre eux. Si l'un se rebelle encore contre l'autre. Lutte contre celui qui se rebelle Jusqu'à ce qu'il s'incline devant l'ordre de Dieu » . En s'appuyant sur ce passage le clan rebelle, selon les kharijites, fut celui de Muawiya et, ce dernier, devait se rendre et s'incliner au profit d'Ali. Encore, il faut mentionner que pour les kharijites a contredit le Coran et la parole de Dieu ce qui constitue suffisamment d'arguments pour s'en écarter.

À la suite de cette décision, certains sortent donc des rangs de l'armée d'Ali et deviennent les khârijites. Pour ces derniers, Ali n'avait pas à se soumettre au jugement des hommes mais le seul jugement est celui de Dieu à savoir de continuer à combattre et éradiquer les tyrans et les

injustes . Des lors, en refusant de s'en remettre plutôt à une sentence divine, Ali comme Mu'awiya ont fait une faute impardonnable aux yeux des khârijites . Ils sont donc mécréants et on entendait pour la première fois « le Takfir » venant d'un musulman à l'encontre d'un autre musulman pour avoir commis un péché.

Ali aura un nouveau front et un autre ennemi aussi coriace que celui du clan venant de Muawiya. Ce front commence à fédérer autour de ces idées et devient un mouvement à part entière avec une idéologie claire et connue par tous. Les kharijites ont réussi à se constituer en groupe politico-religieux les plus dangereux et le plus influents de l'époque et dont les idées continuent d'inspirer certains mouvements radicaux.

Ali voyant leur danger et leur influence grandir décide de les combattre. En effet, en 658 il a mené une bataille contre eux à Nahrawan. Ce qui va prendre l'appellation de « bataille de Nahrawan » aux alentours de la ville de Bagdad. Les kharijites ont été lourdement touchés et perdus beaucoup d'hommes, et beaucoup furent tués. Al-tabari rapporte qu'Ali avait une longue période de débat et de discussion²² formelles et informelles pour éviter d'en arriver à des situations irréversibles.

En 661, le calife Ali, gendre et cousin du prophète, est assassiné par cette même mouvance dissidente, les kharijites, devant la mosquée de Koufa, en Mésopotamie. Ce sont ceux là même qui l'ont mené au pouvoir. Ils s'appelaient Al-qura, qui veut dire les lettrés, les récitateurs du Coran, les connaisseurs du Coran...l'assassin d'Ali selon les historiens musulmans fut Abderrhaman Ibn Mouljam al-Mouradi. Par la suite Les survivants à la bataille de Nahrawan, aveuglés par leur haine d'Ali, ne se limitèrent plus à le considérer comme un kafer, mécréant ; mais ils complotèrent pour l'assassiner !

Trois d'entre eux, se mirent d'accord pour tuer les trois compagnons du Prophète : 'Ali, Mou'awiya, et Amr Ibn al-As. Ils fixèrent la date du projet pour le 17 Ramdan, lors de la prière de l'aube. Aïnis, Abd ar-Rahman Ibn Moujlam, devait tuer 'Ali à Kufa. Puis, Bourak Ibn Abd Allah, devait tuer Mu'awiya à Damas. Et, Amr Ibn Bakr, devait tuer Amr Ibn al-As en Egypte.

Ainsi pensaient-ils libérer la communauté musulmane de tous ceux qui étaient la cause de la division et du déclin des musulmans.

Le Takfirisme a fait beaucoup de victimes parmi les meilleurs femmes et hommes de l'entourage de Muhammad. Une stratégie de terreur et d'intimidation a été leur capital idéologique en dépit de leur parfaite connaissance du livre, de leur pratique, et de leur récitation du Coran. Leur science ne leur a pas servi à épargner les musulmans.

III. Les juristes musulmans et le Takfir

A. les causes du Takfir

Face à l'ampleur que ce phénomène a prise dans l'histoire arabo-musulmane, les théologiens musulmans ont été poussés par la force des choses à blâmer le Takfir et lui en restreindre le champ d'application. A plus forte raison, que cette arme a engendré des désordres et une permanente menace à l'ensemble du corps social. Sous entendu, et maladroitement, certains groupuscules en font usage

mauvaisement soit par méconnaissance de la complexité de la théologie islamique soit parce qu'ils sont pilotés par des théoriciens de la violence au nom de l'islam.

Ainsi, il est fondamentale de rappeler ce que dit Muhammad lui-même de ce fléau. Selon le livre, Sahih Al-bukhari, Muhammad a averti de son vivant les musulmans des dangers de Takfir ou de le prendre à la légère. Il dit :

-« Ne devenez pas mécréant, Kuffar, après moi en vous entretuant »

-« Si une personne dit à son frère musulman: Ô Kāfir (Ô tu es mécréant), l'un ou l'autre subira cette qualification ".

-« Une personne (musulmane) ne doit pas accuser un autre musulman de perversité, ni de mécréance, kufr, car si cette personne ne l'est pas, alors cette accusation se retournera contre lui. »

-« Maudire un croyant équivaux à le tuer. Quiconque accuse musulman de mécréance, l'un ou l'autre subira certes cette accusation »

-« Ce qui me fait peur le plus pour vous c'est qu'un musulman lisant le Coran, les gens voient sur son visage les traces de cette lecture sous forme d'une lumière et d'une beauté de façon à [le croire] devenir un soutien pour l'Islam. Puis, il change de position, il quitte l'islam, abandonne le Coran, se dirige vers son voisin en brandissant le sabre et en l'accusant de polythéisme ." Et le rapporteur de ce propos d'ajouter : j'ai dit alors : Ô Prophète!: qui mérite le plus d'être accusé de polythéisme : l'accusateur ou l'accusé "Mais oui, l'accusateur", répondit le Prophète. »

On ne pourra pas étudier l'ensemble des propos prophétiques à cet égard mais on se contentera de ces cinq hadiths qui restent largement suffisant afin de rappeler ci-dessus les causes les plus répandues dans l'idéologie du Takfirisme :

1-L'ignorance et le manque de connaissance : (manque d'accès à l'enseignement religieux authentique, une forte présence d'autodidactes, manque de tendresse faute de parcours d'apprentissage classique reconnu...)

2-Les passions et les désirs (les échecs personnels, la vengeance, déception, haine de la société, le manque de justice et vouloir changer le monde par la violence...)

3-L'interprétation erronée des textes religieux : (Dans la mesure où ces Takfiristes se réfèrent à des versets révélés et de les appliquer sur les croyants sans avoir une assise juridique forte, se référer à des textes équivoques, voire unique ; al-hadith al-Wahed, et les appliquer aux sujets sensibles tels que laisser la vie et donner la mort, une exagération dans la notion de l'aveu et le désaveu, prendre à la légère la question de la vie d'autrui, dévier les textes dogmatiques pour justifier la violence...)

4-La qualification des sociétés musulmanes et humaines comme des impies à combattre : (Les Takfiristes voient le mal et la perversion partout et doivent agir en missionnaires, remettre en cause la foi des gens, prendre les femmes et les hommes pour des hérétiques...)

5-La méconnaissance des finalités de la législation islamique : (l'islam reconnaît l'existence de l'autre dans sa différence religieuse et philosophique. Il n'a pas

vocation à dominer et rendre tous Hommes croyants, n'a pas pour but d'anéantir les autres religions. Les takfiristes ne reconnaissent pas cette particularité de la législation islamique et d'ailleurs on ne conseille même pas d'étudier la matière relative aux finalités du droit musulman « Maqassid Al-chariaa »

6-L'apparition d'un néo-salafisme : (Tous les fanatiques et terroristes ont été inspirés par le néo-salafisme, un mouvement ; certes ; volatile qui n'accorde aucune considération aux quatre

écoles juridiques classique du droit musulmans, ils expriment un contact direct avec le coran et la sunna sans passer par les voies classiques, les imams références de première génération deviennent contestés par rapport à leur autorité et savoir religieux par les jeunes néo-salafistes jugeant qu'ils ne suivent pas la vraie voix de la religion, le néo-salafisme est un passage au Takfirisme...)

B. mise en garde contre les dangers du Takfirisme

Quoique ce principe soit cité dans le Coran et dans la Sunna, il demeure un sujet très entouré et encadré afin d'éviter les dérives. Un grand nombre d'Ulémas se sont penchés sur la question de Takfir en mettant en garde le commun des musulmans contre les dangers qui découlent de ce concept s'il ne fait pas l'objet d'une surveillance à la fois théorique et aussi pratique.

Les prises de positions des théologiens se sont succédé pour mettre en garde contre le Takfir. Nous en citons ci-après quelques unes de ces positions :

La grande figure musulmane Ibn Hajar Al-Haythami dit : « Quiconque profère une parole qui pourrait être interprétée d'incrédulité, il n'est pas permis de l'accuser ainsi sans lui demander des explications ». Selon cette figure de référence, il n'est pas à la portée de tout un chacun de se lancer dans un tel projet de Takfir sans procéder à une vérification profonde qui justifierait sans ambiguïté une telle qualification. C'est une explication qui reste invraisemblable notamment si les accusations ne sont guère objectivement fondées.

On rapporte également qu'al-Mulla Ali Al-Qari dit: « Chez la plupart des ulémas aussi bien les prédécesseurs que les successeurs, il n'est pas permis d'accuser de mécréance, kufr, les gens de Bida' c'est-à-dire ceux qui introduisent dans la religion ce qui n'en fait pas partie, ceux qui suivent leurs passions à moins qu'ils annoncent explicitement leur mécréance, car l'apparence d'un acte n'implique forcément pas qu'on l'accuse de mécréance, Takfir, il faut qu'il le déclare clairement et sans aucune ambiguïté ni interprétation possible . Faute de quoi les musulmans ne cessent de traiter de telles personnes en tant que musulmanes ».

Il a également dit : « Concernant la question relative au fait d'accuser un musulman de mécréance, ils (les théologiens) estiment que si la question avait quatre vingt dix-neuf probabilités sur l'incrédulité d'un musulman et seule une possibilité permettant de repousser cette accusation, il vaut mieux au mufti ou au juge de considérer la dernière possibilité. Car tolérer mille incroyants dans la vie vaut mieux que de tuer un musulman par erreur ».

Nous citons la réponse à une question sur le statut légal et religieux concernant le fait d'accuser de mécréance les gens de Bida', les innovateurs, et ceux qui suivent leurs passions, Taqay AlDin Al-Sobki répond à celui qui pose la question: « Sache que toute personne craignant Allah, considère comme une grande erreur le fait d'accuser de mécréance celui qui dit : "il n'y a pas de divinité en dehors d'Allah et que Mohamed est le messenger d'Allah" parce que le takfir est un acte très dangereux, car celui qui juge mécréante une personne déterminée est comme s'il informe que cette personne aura comme destination l'Enfer ...et que son sang et ses biens seront licites dans la vie ici-bas. On lui interdira aussi de se marier avec une musulmane et on ne lui applique pas les dispositions des musulmans, ni durant sa vie, ni après sa mort. Tolérer mille incroyants dans la vie vaut mieux que de saigner un musulman par erreur. Dans le propos prophétique: « il vaut mieux que le juge pardonne par une erreur que de punir par erreur ... » Il ajoute: « Les cas dans lesquels on juge certaines personnes mécréantes sont très précises et tellement ambiguës en raison de ses similitudes, ses différentes circonstances, ses variantes raisons, la recherche approfondie d'où vient l'erreur, les connaissances suffisantes permettant de procéder à l'interprétation ainsi que les conditions qu'exige un tel processus, savoir les termes susceptibles ou non d'être interprétés... Tout cela nécessite de savoir l'usage linguistique des tribus arabes concernant le sens propre et le sens figuré ainsi que leurs métaphores et tous les détails relatifs à la notion de monothéisme (al-tawhid) etc.... Cette connaissance est tellement difficile pour les grands juristes de notre époque, voire pour d'autres. Si l'homme est incapable de définir sa croyance dans une phrase, comment peut-il décider la croyance d'un autre à travers son discours?! Or, on ne peut juger une personne de mécréance que si la personne, elle-même, la déclare explicitement et la choisit comme religion, dénigre la profession de la foi et abandonne la religion de l'Islam. Si un tel cas est rare, il faut, donc, cesser d'accuser de mécréance les gens de passion et ceux de Bida', l'innovation »

De sa part, un autre grand faqih, théologien, Al-Chawkani dit à ce sujet : « sache qu'il est interdit à tout musulman croyant en Allah et au Jour Dernier d'accuser un musulman d'apostasie et de conversion à une autre religion à moins qu'il dispose des preuves si évidentes et incontestables. Les hadiths authentiques rapportés d'après quelques compagnons du prophète : « soulignent que "celui qui traite son frère de mécréant, l'un ou l'autre subira cette accusation ».

Dans son livre intitulé " Al-Iqtisad fi al-I'tiqad (la Modération dans la Croyance) Abou Hamid Al-Ghazali dit : « Le récepteur doit aboutir à ceci : il faut prendre garde d'accuser de mécréance autant que possible. Rendre licite les biens, et le versement du sang des musulmans se dirigeant vers la Qibla en accomplissant la prière et déclarant explicitement : « il n'y a pas de divinité en dehors d'Allah et Mohammad est le Messenger d'Allah » est une erreur. Tolérer mille incroyants dans la vie vaut mieux que de saigner un musulman par erreur ».

On cite enfin Abu al-Hassan al-Achari dit dans une formule que tous les théologiens musulmans rappellent des lors qu'il traite de ce sujet de Takfir. : « Nous, les autres, on n'excommunie quiconque prend la qibla comme direction ». L'islam rappelle que l'esprit des percepts islamiques exige même en cas de guerre légitime ou d'auto-défense si un guerrier, un ennemi, qui vous combat prononce la profession de la foi, vous, les Musulmans doivent impérativement cesser de le combattre et s'abstenir même de le tuer.

V. Le Takfirisme contemporain

A. Les origines du néotakfirisme

Les musulmans ont depuis quinze siècles vécus sous le rêve d'un califat. Ce rêve s'est vu davantage présent à l'heure de la chute de l'empire Ottoman. Ce fut un événement qui a bouleversé et a mis en branle tous les théologiens et penseurs musulmans en Arabie, au Maghreb, en Asie, en Asie central, en Inde etc. En effet, Pour atteindre ou revenir voire revivifier ce vieux rêve, des écrits, des théories, des conférences, des rencontres, des débats ont eu lieu sans cesse. A l'issue de ces travaux naitra en 1928, quatre ans après la fin de l'empire Ottoman, le premier mouvement politico-religieux dans le monde arabe fondé par Hassan alBanna (1906 - 1949) et appelé al-ikhwan al-muslimoun les « frères musulmans ». Son mouvement s'est présenté come étant une réponse alternative au nouveau monde survenu à la fin de ce qu'il prétendait présenter l'unité du monde musulman.

Cependant, d'autres mouvements vont dériver de cette école matrice pour réfléchir non pas sur la finalité en soi de ce projet, c'est-à-dire rebâtir ou restaurer l'unité musulmane, mais de réfléchir sur les voies à emprunter pour y arriver. Des mouvements qui vont dévier et se

montrer pas substantiellement pacifiques car ils se distingueront au sujets des moyens à mettre en place pour arriver à cet objectif. Au fait, la divergence sera sans ambigüité est au niveau des modalités et non pas au niveau des objectifs.

Ainsi, apparaitront des tendances plus au moins violentes, des tendances plus radicales sans être violentes et d'autres extrêmement dangereuses qui, cette fois-ci, prôneront à la fois un discours et une pratique hostile à la société tout entière. De ce fait, pour certains, la cause du déclin des musulmans ce sont les gouverneures. Pour d'autres, le problème c'est la société elle-même. Pour d'autres, la réforme doit être cristallisée à partir de l'existant en espérant rompre, progressivement, avec l'ancien monde sans violence mais par les moyens déjà en place. Ces moyes qui, selon ces mouvements, restent imparfaits mais perfectibles. Enfin, d'autres font faire assumer aux occidentaux, hostile et ennemi, selon eux,

la totale responsabilité de tous les maux des musulmans voire à l'origine de ce qui leur arrive.

Cette nouvelle vision représente une méthode qui demeure inédite au XIX^{ème} siècle dans l'espace arabo-musulman. Ces mouvements produisirent un discours tranchant et sans nuance au sein de la société. L'idée, fut et demeure, chez ces mouvements radicaux de cesser de faire corps avec les « faux musulmans » et bâtir une communauté parallèle « bons musulmans » à celle de la communauté nationale. Ainsi, Comme précisé précédemment, l'excommunication, le takfirisme, devient arme très dangereuse pour sanctionner les individus et les communautés voire éliminer ceux et celle qui ne font pas partie du groupe.

Pour rappel, et sans tomber dans une forme d'essentialisation ni dans une stigmatisation infondée, l'excommunication fut une arme fatale non seulement chez les musulmans mais également dans toutes les religions. En effet, au nom de la sacralisation de la parole du groupe des vies innocentes ont été arrachées, des femmes et des hommes innocents ont été suppliciés. Excommunier c'est exposer des vies à des dangers irréversibles.

Comme dit précédemment, dans l'histoire musulmane, ce takfirisme a commencé par l'assassinat du troisième calife Ali Ibn Taleb. Il a touché Ahmed ibn Hanbal une des figures du droit musulman. Il a atteint Ibn Taymiya...jusqu'à nos jours où des figures et des pays entiers

ont été accusés d'être soit des apostats soit kuffar, excommuniés. C'est le cas de Daesh comme dernier acteur usant de cette arme contre les musulmans, avant les occidentaux et ce en Irak et en Syrie. Aussi bien que contre les minorités ethniques et religieuses dans ces pays.

En revanche, la chute de l'empire Ottoman a fait naître un arsenal de théories pour refédérer les musulmans sous la bannière d'une oumma unie et avec une référence politique plus au moins unique.

Trente plus tard, après la chute de l'empire Ottoman en 1924, apparaîtra un mouvement qui prendra le nom de « Takfir wal Hijra », excommunication et exil, fondé en 1971 en Égypte par Moustafa Choukri . Ce dernier fut emprisonné sous le président Djamel Abdenasser à la suite d'une grande opération du pouvoir contre les radicaux en 1965. Ce mouvement qu'il créera à sa sortie de prison en 1971. Ce théoricien de la mort a été influencé par les idées de Sayyid Qutb. Ce dernier a théorisé et l'autre, avec son mouvement, a mis en application. Cette appellation est en réalité ce qui représente leur axiome idéologique et aussi ce que les services de renseignements et presse égyptiens leur avait donné. Choukri considère la police, les renseignements, l'armée, les surveillants de prisons égyptiens comme étant tous « kuffar ».

Cette qualification n'est que le résultat direct de toutes les tortures subies dans les geôles égyptiennes. Choukri a transformé sa haine, celle de ses lieutenants, et son désir de vengeance en une cause religieuse en usant d'un langage religieux totalement séduisant. C'est-à-dire jeter l'anathème sur la société et faire son exil

en s'isolant de l'ensemble des rouages de la vie sociale. Autrement dit, Les gouverneurs ne sont plus musulmans car injustes, l'armée est aussi alliée du gouverneur par conséquent ils ne sont plus à l'abri de la force du jihad contre eux. Comme déjà mentionné précédemment Sayyid Qutb représente foncièrement le fondement théorique des néotakfiristes et non pas du takfirisme comme concept de combat juridicopolitique. Son concept de la jahilya fit beaucoup de ravages et a fait couler beaucoup de sang.

Ainsi, Le takfirisme devient une arme, sentence « juridique », légitimant les attaques contre les musulmans non seulement dans leur pratique mais aussi dans leur dogme. Cette mécanique commence par un descriptif, une qualification, passe par takfir et finit par les meurtres et les éliminations ciblées ou meurtres de masse. La secte Takfir wal Hijra peut être considérée comme le « enfant légitime » des kharijites dans leur combat contre les penseurs, les juristes, les gouverneurs, les politiques... Ce mouvement est extrêmement radical et ultraviolent dans ses positions. Ce mouvement, ou du moins ses idées, séduisent encore à nos jours et présentent un substrat idéologique aux terroristes dans leur combat contre l'humanité. Cette haine qui a pris de l'ampleur depuis que le terrain des attaques est devenu planétaire et non plus les territoires musulmans : Au début la cible c'était l'intérieur des pays musulmans. Ce fut le cas au Soudan, en Egypte, en Algérie, au Maroc, en Somalie, au Pakistan etc. Le théâtre est devenu très ouvert car le terrorisme est le takfirisme est devenu planétaire sans forcément appartenir à un territoire.

Définitivement, Le courant du djihadisme takfiriste, moderne s'est cristallisé dans les années

1980 autour de l'intervention soviétique en Afghanistan. Il trouve ses racines dans les thèses, entre autres de Sayyid Qutb, inspiré lui-même par plusieurs théologiens comme Ibn Tamiyya (1263-1328).

B. L'idéologie des neotakfiristes

La lecture partielle et partielle des écrits religieux, coran et la Sunna, des takfiristes est fréquente dans leurs discours et ce depuis les premiers temps de l'islam. L'évolution de ce fléau dans le temps a permis, aux spécialistes, de dresser un bilan en termes de ce qui constitue aujourd'hui l'arsenal idéologique sur lequel repose ces mouvements.

Ce qui est commun à ces mouvements c'est le refus de l'autre, différent, dans toutes ses dimensions. Ce refus qui fait naître l'exclusion des autres parce qu'ils ne pensent pas à l'identique de ce que les takfiristes pensent ou veulent. Nous citons à titre d'exemple ce qu'a produit le takfirisme en Algérie dans les années 1990 à travers les exécutions sommaires des fonctionnaires, agents de l'Etat, des policiers, des imams, des gens normaux... Des tribus entières attaquées par ces groupes armées.

Il est important de rappeler que la takfirisme avant de rendre « licite » la vie de l'autre il procède par discréditer les concernés, les qualifier des hérétiques ou égarés, les excommunier et delà prononcer la sentence finale de takfiri qui sera cacheté par les assassinats et les meurtres.

Une femme qui ne porte pas le voile est à leurs yeux une égarée. Un homme qui ne porte pas d'habit court à mi-mollet est un innovateur. Raser sa barbe est une perversion... Ces éléments peuvent être insignifiants à première vue mais ce ne sont que des prémices d'une idéologie qui se plonge dans une haine profonde.

Ce qui est commun à tous ces takfiristes c'est :

- Considérer les musulmans dans leur majorité comme des égarés et innovateurs
- Qualifier les gouverneurs comme des « Taghut » qui doivent être combattus
- Mener une guerre permanente contre les juifs et chrétiens
- Jeter l'anathème sur l'ensemble des rouages de la société
- Exagérer la mise en application du principe l'aveu et le désaveu « al-wala wa al-bara » contre les non musulmans.
- Qualifier leur idéologie et leur voie comme étant la seule et unique vérité possible
- Diviser le monde en territoire de mécréance «dar al-kufr » et territoire de croyance « dar alislam ».
- Perpétuer le discours de ce que l'on peut qualifier de violence sacrée contre les égarés.
- Quitter les milieux sociaux où règne autre que leurs idées.
- Refuser et discréditer les quatre écoles du droit musulman et n'écouter que leurs références religieuses et scientifiques.
- Prendre à la légère le sort des vies des autres
- Brandir injustement l'étendard du djihad

Si on devait synthétiser l'idéologie du takfirisme ça sera autour des idées suivantes :

1. Exagération dans l'application du principe de « Alwala wa Albara » : l'alliance et le désaveu .
2. Exagération dans la mise en application du principe de « Al-kufr bi Al-taghout » : Ne pas reconnaître les gouverneurs qualifiés d'opresseurs, déclarer la guerre sainte contre ceux qui se prennent pour divinité etc.
3. Exagération dans la mise en application de la notion de « Al-jihad fi sabil Allah » : le combat dans le sentier de Dieu. C'est une formule très dévoyée notamment par les takfiristes.

Ils recourent à son sens plutôt secondaire à savoir l'usage de la violence et des armes contre les ennemis. La tradition prophétique distingue entre deux types de djihads à savoir le combat mineur « Al-jihad Al-asghar » et le combat majeur « Al-jihad Al-akbar ». Conclusion

La liberté religieuse est une valeur extrêmement présente et garantie dans l'ensemble des textes fondateurs de la législation islamique. En effet, il y a bien des croyants et non croyant. Il y a bien des femmes et des homes qui, sont appelés à choisir librement leur philosophie et de déterminer sans contrainte la nature de leur rapport avec le divin et la foi. L'islam rappelle dans des dizaines de passages que les gens sont libres de croire ou de ne pas croire : « A chacun nous avons donné une orientation et une voie à suivre » . On cite également ce passage coranique : « La vérité émane de votre Seigneur. Quiconque le veut, qu'il croie, quiconque le veut qu'il mécroie»

Cette liberté est en réalité un des fondements sur lesquels repose l'esprit de prescriptions islamiques. Nul ne doit être inquiété car il n'est pas musulman ou il n'est pas croyant. La diversité religieuse est un dessein divin voulu ainsi. L'humanité n'a jamais et monolithique et elle ne le sera jamais.

Toutefois, des mouvements considèrent cette réalité religieuse et historique est une anomalie qu'il faut combattre. C'est à dire qui il faut lutter en permanence contre les non-croyants soit

Cette notion a une conséquence certaine sur l'unité des musulmans et sur le vivre ensemble au sein d'une société à majorité non-musulmane. Il est donc indispensable d'apporter des éclaircissements afin d'éviter les dérives aux conséquences particulièrement graves que peut provoquer la compréhension erronée de cette notion.

pour les contraindre à devenir musulmans soit à ce qu'ils deviennent soumis aux croyants ! Or, cette pensée est en opposition totale avec ce que le Coran rappelle clairement eu égard la diversité religieuse. Le texte coranique a bâti la relation entre les croyants « al-mouminoun » les non-croyants « al-kuffar » respect sur la base de la bienséance, la bienfaisance, l'équité, le respect et la justice .

Le kufir « ne pas croire » est un droit et tout un chacun est libre de mener sa vie selon a philosophie qu'il juge utile et en adéquation avec ses idées sans contrainte particulière. Par ailleurs, le takfir est une sentence qui demeure exclusivement du ressort d'une autorité judiciaire musulmane et ne doit jamais être prononcée par le commun des musulmans.

Ce sujet mérite plus de travail et d'enrichissement afin de le cerner encore davantage non seulement pour les musulmans mais aussi pour les non musulmans voire pour les islamologues et aux spécialistes de la pensée musulmane.

Enfin, pour conclure ce travail il est utile de dire que le premier groupe violent qui a banalisé la violence sous le prisme du takfir est apparu en Egypte et que ce groupe a influencé par la suite les autres mouvances comme Alqaeda, Daesh, Boko haram etc.

Il est nécessaire de rappeler que ceux qui ont théorisé la bipolarisation dogmatique du monde « monde de l'islam » et le « monde de la mécréance » avaient vu le monde selon leur temps et leur contexte historique. Aujourd'hui cette polarisation n'est guère valable ni même concevable. Le monde des pays et des Etats est bâti

sur les relations spécifiques et diplomatiques. Par ailleurs l'islam dans ces principes généraux considère le pacifisme et la cohabitation la règle et la guerre une exception. Non pas l'inverse.

Ces sujets entre autres méritent davantage d'explication et de décomposition car en dépendent des conséquences relativement irréversibles

Annexe

Discours d'Ibn Abbas, face aux Kharijites : (traduit de l'arabe du livre Chronique de Tabari)

« Que reprochez-vous à Ali ? leur dit-il

- Nous lui reprochons, dirent-ils, trois choses. La première : il a pris ces hommes pour juges de la religion de Dieu, alors que Dieu dit : "Le jugement n'est qu'à Dieu". La deuxième : Il a combattu ses ennemis puis il n'a pris d'eux ni captif, ni butin. S'ils sont des dénégateurs, alors leurs biens lui sont licites ! S'ils sont des croyants, alors leurs sang lui est interdit. La troisième : Lors de l'arbitrage, il a accepté de se dépouiller de sa qualité d'Emir des croyants, en réponse à la demande de ses ennemis. Donc, s'il n'est pas l'Emir des croyants, il est alors l'Emir des incroyants.

- Concernant votre propos : "Il a pris ces hommes pour juges de la religion de Dieu", dit-il, quel mal y a-t-il à cela ? Dieu (lui même) dit : "Vous qui croyez, ne tuez pas de gibier quand vous êtes en état de sacralisation. Qui d'entre vous le ferait délibérément, sa rétribution équivaldra en bêtes de troupeau à ce qu'il aura tué, au jugement de deux justes parmi vous..."

Dites-moi au nom de Dieu : Qui à plus de droit et plus de priorité ? Le jugement des hommes pour empêcher le sang des musulmans de couler ou leur jugement sur un lapin qui coûte un dirham ?

Quand à votre propos : "Il a combattu puis il n'a pris ni captif ni butin." Eh bien! Auriez-vous (vraiment) voulu qu'il prit pour captive Aïcha, l'épouse du Messager et la Mère des croyants, et qu'il prit ses affaires à elle comme butin ?

Quand à votre propos : Il a accepté de se dépouiller de sa qualité d'Emir des croyants, pour permettre l'arbitrage, eh bien! Écoutez ce que le Messager de Dieu a fait à al-Houdaybiya. S'appropriant à dicter au scribe chargé d'écrire l'accord entre les Quraych et lui, le Messager a dit au scribe : « Ecris : voici ci-après ce que Mohammed, le Messager de Dieu a convenu... » Mais l'émissaire des Quraych l'a interrompu, en disant : « Par Dieu, si nous savions que tu es le messager de Dieu ; nous ne t'aurions pas refusé l'accès à la Maison et nous ne t'aurions pas combattu. Ecris plutôt : Voici ci-après ce que Mohammed b. Abdallah a convenu ... » Le Messager leur a alors dit : « Par Dieu, je suis vraiment le messager de

Dieu, même si vous démentez. » Puis, il a dit au scribe : « Ecris ce qu'ils veulent. Ecris : Voici ci-après ce que Mohammed b. Abdallah a convenu.

Conclusion :

En conclusion, l'exploration des origines et des évolutions du takfirisme révèle un phénomène complexe ancré dans l'histoire de l'islam contemporain. De sa naissance dans les mouvements jihadistes des décennies précédentes à son influence mondiale actuelle, le takfirisme a façonné le paysage religieux et politique dans de nombreuses régions du monde. Cependant, en comprenant ses racines et ses mécanismes, il devient possible de développer des approches plus efficaces pour contrer sa propagation et promouvoir un discours religieux basé sur la tolérance et le respect mutuel. Avec des efforts concertés au niveau international, il est envisageable de limiter l'impact du takfirisme et de favoriser un dialogue interreligieux constructif, essentiel pour promouvoir la paix et la coexistence pacifique dans notre monde diversifié.

Footnote

Maïmonide, Hilkhoth Sanhédrin 24:7, 26:6. Voir également le procès de Spinoza...

Code droit canonique :Les sanctions dans l'église. Titre IV les peines et les autres sanctions.

<https://eglise.catholique.fr/glossaire/excommunication/>

Maïmonide, Hilkhoth Sanhédrin26:6

Ce mot est écrit régulièrement avec un « i », Kafir, ce qui ne correspond pas ni à la prononciation phonétique ni à sa transcription. En effet, par la lettre « f » en arabe on prononce plutôt la vocalisation « al-kassra » suivie de la lettre « r » et non pas suivie de la lettre « i = yaa ».

Selon le Coran c'est un : « Bien donné pour se racheter d'un péché » Sourate al-Maeda verset 13.

Coran, Sourate al-Fath, Verset 29

On traitera ce point dans le chapitre réservé aux différents points de vue de juristes musulmans à ce sujet.

<https://www.sourates.fr/>

Ce concept est sujet de beaucoup littérature canonique entre les juristes musulmans et ce depuis la genèse de l'islam. C'est une notion qui mérite une étude à part entière.

« En vérité, les hypocrites seront au plus bas fond du Feu, et tu ne leur trouveras jamais de secourer. » (Coran 4/145)

« Il n'y a de divinité à part Allah et Muhammad est son messager »

Les juristes musulmans ont développé une grande littérature concernant al-kufr sur la foi et ce qui l'annule.

Né en 600, mort assassiné par un kharidjite en 661. Il est Cousin et gendre du Prophète Muhammad, 'Alî ibn Abû Tâlib est, comme lui, issu du clan hashîmite de la tribu mecquoise des Quraysh. Si l'Histoire a retenu son nom comme la cause de la division entre sunnites et chiïtes, il est toutefois, aussi, l'un des quatre califes rashîdûn « Bien-Guidés » reconnus par le sunnisme.

Sayyid Qutb, né le 9 octobre 1906, dans le sud de l'Égypte. Exécuté par pendaison le 29 août 1966 au Caire, est un poète, essayiste et critique littéraire égyptien, puis un militant musulman membre des Frères musulmans. Il entrera en rupture avec ces derniers à la suite du développement d'une idéologie Takfirisme et le radicalisme. La notion de la « jahiliya ».

« les bases des jugements au profits des individus »

« les convergences au sein des fondements de la chari'a »

C'est la personne qui va devenir le fondateur de la dynastie Omeyyade.

Le Coran sourate S49 ;V8

LAOUST, Henri, Les schismes dans l'islam, Introduction à une étude de la religion musulmane, Payot, 1965, p. 45.

TINCQ, Henri, Larousse des religions, Larousse, 2009, p. 218 22 A lire en annexe

Le Sahîh d'Al-Bukhârî, en arabe : l'authentique de l'imam Al-Bukhari. C'est l'un des six grands recueils de hadiths. Il est considéré par les musulmans sunnites comme le livre le plus fiable en recueil après le Coran et comme l'une des trois sources de hadiths les plus authentiques avant le Sahih Muslim et Al-Muwatta de l'imam Malik.

C'est une forme de Takfirisme

Hodayfa ibn al-yaman

Tous les terroristes ont été sur les traces de ce néosalafisme mais tous les néosalafistes ne sont pas des terroristes.

Direction que les musulmans est la direction vers laquelle doit se tourner le fidèle musulman pour effectuer le rite de la prière. Il s'agit de l'orthodromie qui joint le lieu de prière à la Kaaba, dans la cité de La Mecque en Arabie Saoudite.

Le mouvement se voulait réformiste en levant le slogan d'un retour aux textes fondateurs de l'islam comme étant la référence pour penser la société.

Mort en prison après avoir été excommunié par les conseillers de l'Emir abbasside, Al-mu'tassim, suite à son refus de reconnaître la création du Coran. Il a été jugé « kafer, halal al-dam » mécréant dont le sang est licite.

Organisation ultra-radical sunnite, le groupe Daesh ou État islamique (EI) a connu un essor fulgurant en 2014, proclamant un "califat", en Irak et en Syrie. C'est une organisation terroriste, militaire et politique, d'idéologie salafiste djihadiste ayant proclamé le 29 juin 2014 l'instauration d'un califat sur les territoires sous son contrôle.

Les minorités des yézidis, des chrétiens et des musulmans chiites...

Cette figure des 1970 est issue des frères musulmans. Une cession qui survient car la méthode des frères musulmans, selon lui, n'était pas la bonne et il va falloir changer les choses par la violence et non pas par cautionner les « taghute » : le terme est également appliqué au pouvoir tyrannique terrestre, comme l'implique le verset 60 de la sourate al-Nisa. Il se radicalisera davantage après l'exécution par pendaison le 29 août 1966 au Caire de Sayyid Qutb.

Ce principe est fondamental non seulement dans le cadre de ce travail mais au-delà. La notion de l'alliance et du désaveu intervient souvent dans les débats dans le milieu de certains jeunes musulmans. Certains en font même un élément fondamental de la foi musulmane sur la base duquel on détermine la croyance ou l'incroyance d'un individu. Certains vont jusqu'à donner à cette notion le nom de « aqidat al-wala wal bara » (le crédo de l'alliance et du désaveu) excommuniant quiconque contredirait cette « 'aqida » (crédo).

Ce principe est cité dans le Coran mais il ne le laisse pas entre les mains du commun des musulmans. Les takfiristes s'en approprient la compréhension et la mise en application. Ainsi, on peut citer ce que l'orthodoxie islamique qualifie de Taghut : 1 y a de nombreux taghout, mais leurs chefs de file sont au nombre de cinq: 1 – Le diable « al-chaytan ». 2 – Celui qui agrée de recevoir l'adoration. 3 – Celui qui appelle à se faire adorer. 4 – Celui qui prétend connaître les mystères du monde invisible. 5 – Celui qui applique une autre loi que celle d'Allah.

La tradition islamique rappelle que Le « djihad majeur » ou « grand djihad » est celui que l'on mène contre soi-même. Contre ses penchants, ses désirs, son ego etc.

Le Coran, sourate 2 verset 148.

Le Coran, sourate 18 versets 18 et 19.

Boko Haram, Daesh, Aqmi, Sayf al-Islam, al-Takfir wa al-hijra, al-Salafiya al-Jihadiya, fornt al-Nosra...

C'est un ensemble de mots que donne le Coran pour qualifier le rapport avec les non musulman et le coran incite les musulmans à s'en maintenir en permanence.

References

1. Quran. Translation by Muhammad Hamidullah, Dar al-Maarif editions, 2010.
2. Al-Bukhari, Muhammad ibn Ismail. Sahih al-Bukhari. Darussalam, 1997.
3. Muslim ibn al-Hajjaj. Sahih Muslim. Darussalam, 2007.
4. Al-Rasheed, Madawi. "Takfirism in Saudi Arabia: political Islam and transnationalism." Foreign Policy, vol. 73, no. 3, 2008, pp. 549-564.
5. Hegghammer, Thomas. "Saudi Arabia and global jihad." Foreign Policy, vol. 75, no. 4, 2010, pp. 883-897.
6. Roy, Olivier. Holy ignorance: the time of religion without culture. Threshold, 2017.
7. Kepel, Gilles. Fitna: war at the heart of Islam. Gallimard, 2004.
8. Lacroix, Stéphane. From jihad to the polls: the unique journey of Ennahda in Tunisia. Presses de Sciences Po, 2012.
9. Gerges, Fawaz A. The new jihadists: radical Islam in the age of ISIS. The Discovery, 2016.
10. Cook, David. Jihadism: understanding it to better fight it. CNRS Éditions, 2017.
11. Abu Hamid al-Ghazali, al-Iqtissad fi al-I'tiqad, 1998 edition
12. Muhammed ibn 'Ali Ash-Shawkani, Fath al-Qadir, al-Rissala al-Alamiya edition 2000
13. Burke, Jason. Al-Qaeda: the true story of radical Islam. Presses Universitaires de France, 2004.
14. Hussain, Ghaffar. The Islam of Afghanistan: from conversion to the Taliban. Presses Universitaires de France, 2007.
15. Wiktorowicz, Quintan. "From Salafiyya to Al-Qaeda: the transformation of Islamist thought." » Maghreb-Mashreq, no. 169, 2001, pp. 1-10
16. McCants, William. The Islamic State: terror and utopia. CNRS Éditions, 2017.